

Assemblée Générale d'Airparif

Rassemblant les représentants des acteurs concernés par la pollution de l'air, l'association Airparif a validé l'adhésion de cinq nouveaux membres qui viennent renforcer son Assemblée Générale. Elle déplore cependant le retrait de deux départements, qui s'ajoute à celui des Hauts-de-Seine. Au cours de cette session du 19 novembre 2015, le président de l'association, Jean-Félix Bernard, et son trésorier, Olivier Robert, ont également été réélus. Son secrétaire général, Alain Vallet, a vu son mandat renouvelé.

Les travaux d'Airparif portent sur trois axes : surveiller les polluants actuels et identifier ceux à venir, comprendre les phénomènes et l'impact des actions de mitigation, accompagner les décideurs et les citoyens. A travers ses membres, Airparif cherche donc à renforcer ses coopérations: dans les domaines de la recherche et de la santé, des transports et de la mobilité, de l'agriculture, du climat et de l'énergie, mais aussi de l'information du public et de la participation citoyenne.

L'entrée de cinq nouveaux membres

De ce fait, le collège des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, et des personnalités qualifiées, a été renforcé avec deux nouveaux entrants :

- **L'association Respire**, Association Nationale pour la Préservation et l'Amélioration de la Qualité de l'Air, qui porte la parole de citoyens sur la qualité de l'air,
- **Et Valérie Gros, chargée de recherches au CNRS** et responsable de l'équipe « Chimie Atmosphérique Expérimentale » au LSCE (Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement).

Le collège des acteurs économiques a lui aussi été étayé avec trois représentants majeurs dans le domaine des transports, qui permettront le développement d'études sur ces thématiques :

- **SNCF Logistics**, 1^{er} transporteur et logisticien français et 4^{ème} européen, qui a souhaité s'associer aux réflexions sur la pollution atmosphérique et les traduire en actions,
- **le Ports de Paris**, établissement public fluvial créé en 1968, premier port intérieur de France et le deuxième d'Europe, qui engage des travaux vis-à-vis des parties prenantes et des riverains.
- **SNCF Direction déléguée des gares transiliennes**, qui développe une démarche de qualité de l'air dans ses enceintes.

Principe de gouvernance
des associations de surveillance de la qualité de l'air
en France (Loi sur l'air de 1996)

Une représentativité équilibrée des parties prenantes



Une pluralité d'acteurs qui permet de produire des informations de confiance et partagées par tous

Pour le Secrétaire général, « la problématique de pollution de l'air est collective et ce n'est qu'ensemble que nous progresserons ». De fait, le trésorier souligne que « les acteurs économiques sont de plus en plus impliqués, notamment dans un bassin d'emploi tel que la Région Ile-de-France ».

Mais un retrait de certaines collectivités

Les membres ont également pris acte des sorties annoncées de deux départements : **la Seine-et-Marne et les Yvelines**, qui s'ajoutent à celle des Hauts-de-Seine en 2013.

Ces décisions sont doublement problématiques. **Elles ont un impact direct sur le financement de l'association** qui devra être compensé par les autres membres, notamment pour maintenir une surveillance et une information dans ces départements, alors que d'autres collectivités ont aussi souligné leurs difficultés.

Elles sont surtout **en contradiction avec les principes de la Loi sur l'Air** qui appelle l'ensemble des collectivités à concourir à une politique dont l'objectif est le droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé¹, et qui prévoit un financement mutualisé de la surveillance et de l'information. D'où la question d'une absence de ces acteurs majeurs du territoire, qui représentent pourtant 4 millions de Franciliens et près des ¾ de la superficie d'une région largement concernée par la pollution de l'air.

Une confiance renouvelée au bureau restreint

Lors de la même cession, l'Assemblée Générale a reconduit pour trois ans :

- Jean-Félix Bernard, en tant que président. Il a été premier président du Conseil National de l'Air et membre du conseil d'administration depuis 1998,
- Olivier Robert, président d'Airasif (ENERTHEM), comme trésorier,
- et à Alain Vallet, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE-IDF), au poste de Secrétaire général.

Ces fonctions sont bénévoles.

Pour Jean-Félix Bernard, ce nouveau mandat s'inscrit sur la même ligne que le précédent : renforcement de l'information pour que « *chaque Francilien puisse connaître en continu son exposition et d'où viennent les émissions polluantes* » et maintien d'un haut niveau de qualité de mesure, de prévisions et d'études, indispensables au fondement de toute politique publique.

Mais il portera aussi sur les orientations stratégiques de l'association pour les 5 ans à venir (Programme régional de surveillance de la qualité de l'air). La pérennisation du financement de l'association et la représentation des acteurs publics seront plus que jamais au cœur des discussions, compte tenu de la refonte des collectivités et des évolutions de leurs compétences. La Loi NOTRe, la création de la métropole de Paris et la Loi sur la transition énergétique ayant un impact direct sur la gouvernance et le financement des associations de surveillance de la qualité de l'air en France.

Or la contribution des collectivités territoriales est d'autant plus importante que le plan de protection de l'atmosphère d'Île-de-France va être révisé, comme annoncé par le Premier ministre. Pour Manuel Valls : « *la métropole du Grand Paris doit également être une pionnière de la croissance verte. Nous agissons ainsi pour la qualité de l'air. Les différents acteurs doivent mieux se coordonner à l'échelle de la région. Le « plan de protection de l'atmosphère » doit pour cela devenir la plateforme commune de mobilisation de l'Etat et des collectivités* »². Et dans ce challenge, « *les collectivités territoriales sont aussi en première ligne pour inventer la ville de demain* »³.

Missions et composition d'Airparif

Airparif est l'association indépendante chargée de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air en Île-de-France. En France, ces missions sont confiées à des associations régionales, type loi 1901 à but non lucratif, agréées par le Ministère en charge de l'Environnement. Leur composition équilibrée et quadripartite, unique en Europe, a été voulue par la Loi sur l'Air de 1996 pour :

- **Faciliter la concertation, au sein de son conseil d'administration, entre tous les organismes concernés par la pollution de l'air** : parce qu'ils doivent prendre des mesures pour la réduire, qu'ils la produisent ou qu'ils représentent ceux qui la respirent. Tous ces organismes sont des interlocuteurs importants pour Airparif, compte tenu des actions qui doivent être mises en place pour lutter contre la pollution atmosphérique et répondre aux exigences des directives européennes.
- **mutualiser le coût de la surveillance de la qualité de l'air et de l'information du public**, soit 50 centimes d'euros par Francilien depuis des années.
- mais surtout, **conférer un fonctionnement indépendant**, puisque les 4 collèges qui la composent disposent du même nombre de voix, et que le financement devrait être assuré à part égale par trois d'entre eux.

¹ Article L 220-1 du code de l'environnement

² Discours de Manuel Valls - *Le Grand Paris, capitale du 21ème siècle* – 15 octobre 2015

³ Discours de Manuel Valls- *Clôture de la Conférence environnementale* - 28 novembre 2014